

À Paris, le 5 mai 2022

**OBJET : Relevé de décisions de la séance du 4 mai 2022**

Réunie le 4 mai 2022, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

## AFFAIRES DISCIPLINAIRES

### Dossier n° 39 – Julien MONCLAR

Rencontre de PRO B BLOIS BASKET / ALLIANCE SPORT ALSACE du 5 avril 2022

- comportement antisportif (article 2.1 du règlement de la LNB)

➤ **Amende de 500 € ferme**

### Dossier n° 42 – Arthur BOUBA

Rencontre ESPOIRS ELITE BCM GRAVELINES-DUNKERQUE/JL BOURG BASKET du 12 avril 2022

- comportement antisportif (article 2.1 du règlement de la LNB)

➤ **un avertissement**

### Dossier n° 49 – Hadj YAHIA BENATTIA

Rencontre de PRO B BLOIS BASKET / ALLIANCE SPORT ALSACE du 5 avril 2022

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

➤ **Une interdiction d'exercice de la fonction d'arbitre officiel FFBB pour une durée de deux mois ;**

SUIVEZ-NOUS SUR



## AFFAIRES REGLEMENTAIRES

### Dossier n°40 – ADA BLOIS BASKET 41

Rencontre de PRO B SAINT VALLIER / ADA BLOIS BASKET 41 du 9 avril 2022 :

- Manquement aux dispositions de l'article 321 des règlements : « *Non-inscription de dix joueurs au minimum sur la feuille de marque* »

➤ **Une amende de 250 euros ferme**

### Dossier n°43 – JA VICHY-CLERMONT

Rencontre de PRO B ANTIBES SHARKS / JA VICHY-CLERMONT du 15 avril 2022 :

- Manquement aux dispositions de l'article 321 des règlements : « *Non-inscription de dix joueurs au minimum sur la feuille de marque* »

➤ **Une amende de 250 euros avec sursis**

### Dossier n°44 – ESSM LE PORTEL

Rencontre de BETCLIC ELITE METROPOLITAN 92 / ESSM LE PORTEL du 12 avril 2022 :

- Manquement aux dispositions de l'article 321 des règlements : « *Non-inscription de dix joueurs au minimum sur la feuille de marque* »

➤ **Une amende de 250 euros ferme**

SUIVEZ-NOUS SUR

